



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 16 octobre 2025 Publié le 25/10/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Valérie HALLER

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. André TERZO

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA, à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 22), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 30), M. André TERZO à Mme Pascale BILLEREY

OBJET : 9 - Retrait de la Ville de Besançon de l'Association Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Observatoire Régional des Invertébrés

Délibération n° 008089

Retrait de la Ville de Besançon de l'Association Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Observatoire Régional des Invertébrés

Rapporteur : Mme Valérie HALLER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°2	30/09/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le retrait de la ville de Besançon de l'association « Conservatoire Botanique National de Franche-Comté – Observatoire Régional des Invertébrés », en vue du transfert de ses activités au nouvel établissement public de coopération environnementale créé le 18 avril 2025.

Ce retrait, qui concerne 8 structures, a pour objet d'éviter un risque juridique, lié à l'interdiction de partage des bénéfices entre les membres d'une association.

L'établissement public de coopération environnementale (EPCE) regroupant le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté – Observatoire Régional des Invertébrés (CBNFC-ORI) et l'antenne Bourgogne du Conservatoire Botanique National du Bassin parisien, a été officiellement créé par arrêté préfectoral le 18 avril 2025.

Dénommé « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés (CBNBFC-ORI) », l'EPCE compte 19 membres, dont Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon.

Au 1er janvier 2026, les activités actuellement exercées au sein de l'association CBNFC – ORI seront transférées à l'EPCE.

Une analyse des modalités juridiques de mise en œuvre de ce transfert d'activités a été confiée par l'association à un cabinet d'avocats. Comme présenté lors du Conseil d'Administration de l'EPCE du 26 mai 2025, cette analyse a mis en lumière un risque juridique : aucune opération de dévolution au profit d'une autre structure ne peut être opérée si des membres sont à la fois membre de l'association et à l'origine de la structure bénéficiaire de la dévolution - à savoir l'EPCE.

Aussi, les structures qui sont actuellement membres de l'association et membres constituant de l'EPCE doivent sortir de l'association avant que celle-ci vote la dévolution de son patrimoine à l'EPCE.

8 structures sont concernées : la Région Bourgogne-Franche-Comté, les Départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, les communautés urbaines Grand Besançon Métropole et Grand Dole, la Ville de Besançon, et l'Office National des Forêts. Au vu du calendrier des délibérations, la date du 31 octobre 2025 a été retenue pour une sortie effective de l'association.

Mmes Fabienne BRAUCHLI (2) et Lorine GAGLIOLO (2) et M. Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le retrait de la Ville de Besançon de l'association « Conservatoire Botanique National de Franche-Comté – Observatoire Régional des Invertébrés », effectif à la date du 31 octobre 2025.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 5

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

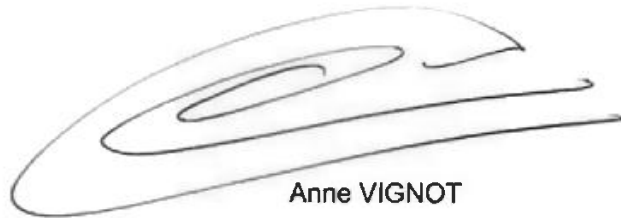
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Valérie HALLER
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT